


Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	12
Absents	5
Pouvoirs	4
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
28 octobre 2024

Date d'affichage :
28 octobre 2024

Délibération D2024_067
S.D.E.S. : demande de
participation financière
éclairage public

Le secrétaire de
séance,

M. ANDREYS

Le Maire,

Robert AGUETTAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 4 novembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. CARRON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRECARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THULLIER Marlène,.

Pouvoir(s) : M. BELLOT donne pouvoir à M. CARON
Mme MARTINEZ donne pouvoir à M. ANDREYS
Mme MERLIER donne pouvoir à Mme LAPLANCHE
Mme SPIRITO donne pouvoir à Mme ANDUGAR

Absent(s) : Christian PLUCHE,

Secrétaire de séance : Monsieur ANDREYS a été désigné secrétaire de séance.

.....
La commune de Viviers du lac s'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à 34.167,67 € H.T., sur divers secteurs de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** sur le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Fonds libres : 34.166,67 € H.T.
 - Emprunts : néant
 - Autres aides financières : néant
- **SOLLICITE** l'aide financière du SDES en complément du plan de financement ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES ;
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ;
- **S'ENGAGE** à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.